



## **En cas de changements de statut professionnel, d'adresse perso/prof, de mail, de numéro de portable(e.CPS)**

Nous vous rappelons que vous devez nous communiquer :

- Tout changement d'adresse professionnelle ou personnelle,
- Tout changement de statut professionnel
- Tout changement de votre mail vous permettant de recevoir les alertes sanitaires et autres informations,
- Tout changement de votre numéro de portable pour l'utilisation de votre e.CPS.

Pour déclarer tout changement nous vous invitons à consulter notre site internet (dans ITEM « DEMARCHES ») où vous y trouverez les procédures de déclaration et les propositions de courriers types vous facilitant ces démarches. <https://vaucluse.ordremk.fr>

### **Formations et Diplômes**

Si vous souhaitez utiliser une spécificité d'exercice et la communiquer au grand public, il faut vous envoyer les documents justificatifs et respecter les recommandations du CNOMK :

- Les attestations de formations et les Diplômes venant compléter celui de MK sont à nous communiquer (DU, DIU, autres ...) s'ils font partie de la liste du CNOMK que vous pouvez consulter sur le site national de l'ordre.

<https://www.ordremk.fr/je-suis-kinesitherapeute/diplomes-complementaires/>

- Les attestations de formation continue conformément à la réglementation du CNOMK et les organismes reconnus, que vous pouvez consulter sur le site national de l'ordre.

<https://www.ordremk.fr/je-suis-kinesitherapeute/formation/charte-de-lordre-relative-aux-organismes-de-formation/>

Avec l'évolution de notre déontologie le CNOMK a souhaité diffuser un guide de bonnes pratiques sur la communication à retrouver sur le site national de l'ordre : [https://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2022/01/guide\\_recommandationscom\\_cnomk.pdf](https://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2022/01/guide_recommandationscom_cnomk.pdf)

### **Bonnes pratiques professionnelles ordinaires**

Il est important de consulter régulièrement le site internet du CNOMK. Vous y retrouverez :

- les actualités du CNOMK :

<https://www.ordremk.fr/toutes-les-actualites/>

- les guides de bonnes pratiques :

<https://www.ordremk.fr/je-suis-kinesitherapeute/exercice/guide-des-bonnes-pratiques/>

- les avis rendus par l'ordre qui correspondent à nos obligations déontologiques :

<https://www.ordremk.fr/ordre/nos-missions/les-avis/>

Régulièrement vous recevrez des news par mail envoyées par le CNOMK ou par le CDOMK84, nous vous invitons à en prendre connaissance pour vous aider dans votre bonne pratique professionnelle.

**Page n°2- Lire la page précédente**



**Merci de nous renvoyer l'attestation suivante à l'adresse ci dessous**

Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes du Vaucluse  
22 Impasse du Moulin de l'Establet, 84170 MONTEUX

Monsieur, Madame .....inscrit(e) au Tableau des Masseurs Kinésithérapeutes du Vaucluse déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des informations concernant les contrats et avenants ainsi que les obligations légales concernant mon activité professionnelle.

Le ..... à ..... Signature :

«Le traitement de ces informations a pour objet votre inscription au tableau de l'ordre conformément aux dispositions de l'article L. 4321-10 du code de la santé publique et au répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé. Les conseils de l'ordre et ses membres élus ou salariés en sont les destinataires, puis l'ASIP santé (arrêté du 6 février 2009 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé ») (RPPS), l'Agence régionale de santé et le parquet du tribunal de grande instance conformément aux dispositions en vigueur. Le conseil départemental auprès duquel votre demande d'inscription est déposée ou adressée sera le responsable du traitement de ces informations. (Mentions issues de l'application du règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016).